



LABEL COMMUNE DONNEUR

DEVENEZ ACTEUR
D'UNE MISSION DE
SANTÉ PUBLIQUE



En France, chaque année, 1,7 million de personnes donnent leur sang. Grâce à cette générosité, plus d'1 million de patients sont soignés. Fidéliser les donateurs et développer une politique active de recrutement de nouveaux candidats au don est indispensable pour assurer notre mission de service public.

Les collectivités, les élus et les équipes municipales ont un rôle essentiel à jouer en tant que relais d'information. Prescripteurs auprès du grand public et acteurs de proximité, les collectivités territoriales ont ainsi la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'institution responsable, d'intérêt général et de santé publique.

Le label « commune donneur », sous la responsabilité de l'EFS Île-de-France et du Comité Régional Fédéré des Groupements pour le Don de Sang Bénévole Francilien, répond à cette démarche. Il contribue à mobiliser la population autour d'une cause d'intérêt général à laquelle le plus grand nombre peut s'identifier : le don de sang.

Le label commune donneur au cœur de la ville

Composé de 3 cœurs distincts et complémentaires, le label « commune donneur » valorise la collectivité sur 3 champs d'actions pour mobiliser les franciliens au don de sang. Chacun des cœurs du label accompagne les objectifs de l'EFS dans sa mission de santé publique. Participez au concours et saisissez l'opportunité de distinguer votre ville pour son investissement quotidien en faveur du don de sang.



Ce cœur récompense l'accueil, le confort, l'accessibilité des collectes de sang.



Ce cœur félicite la pédagogie de la commune et l'information des citoyens sur le don de sang.



Ce cœur salue l'investissement de la commune auprès des actions de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France.

L'Agenda du label

Avril
(à titre d'exemple : 2018)

Cérémonie
de remise
des labels

5

Février
(à titre d'exemple : 2018)

Réunion du jury
et attribution
du label

4

Jusqu'au
31 décembre
(à titre d'exemple : 2017)

Envoi du bilan
des actions
menées par les
collectivités
inscrites

3

De janvier à
décembre
(à titre d'exemple : 2017)

Réalisation des
actions par les
collectivités

2

D'octobre à
décembre
(à titre d'exemple : 2016)

Inscription de la
collectivité

sauf tacite reconduction pour
les collectivités déjà inscrites

1



Le label commune donneur renforcera la cohésion sociale et solidaire au sein de votre collectivité. Il sera le témoin de votre engagement et de celui de vos élus dans un projet de santé publique. En participant à ce concours, vous entrez dans la grande chaîne de solidarité et devenez ainsi des ambassadeurs du don de sang aux côtés de l'EFS, les bénévoles et les patients. Votre soutien à ce label est essentiel pour la promotion du don du sang dans notre région»



R.Djoudi, directeur de l'EFS Île-de-France
M. Méret, Présidente du Comité Régional Île-de-France

Les récompenses

Les récompenses seront remises aux collectivités lors du salon annuel organisé par l'AMIF (Association des Maires d'Île-de-France). Les collectivités qui auront obtenu 1 ou 2 cœurs du label, se verront remettre le diplôme « commune donneur ». Celles qui auront rassemblé les 3 cœurs seront récompensées par le trophée « commune donneur ».

La boîte à outils

La boîte à outils contient tous les éléments que vous pourrez utiliser après l'obtention du label « commune donneur », pour mettre en avant votre engagement en faveur de notre cause de santé publique.

Tous les éléments visuels et leurs conditions d'utilisation vous seront remis par l'EFS Île-de-France sur simple demande.

• Logo :

Le logo du label pour vos supports de communication (publications, site internet, courriers...).

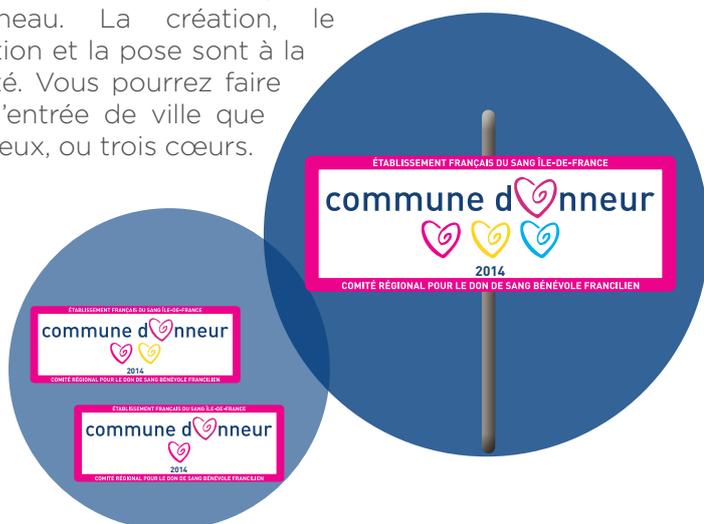


• Signature de mail & bannière internet :

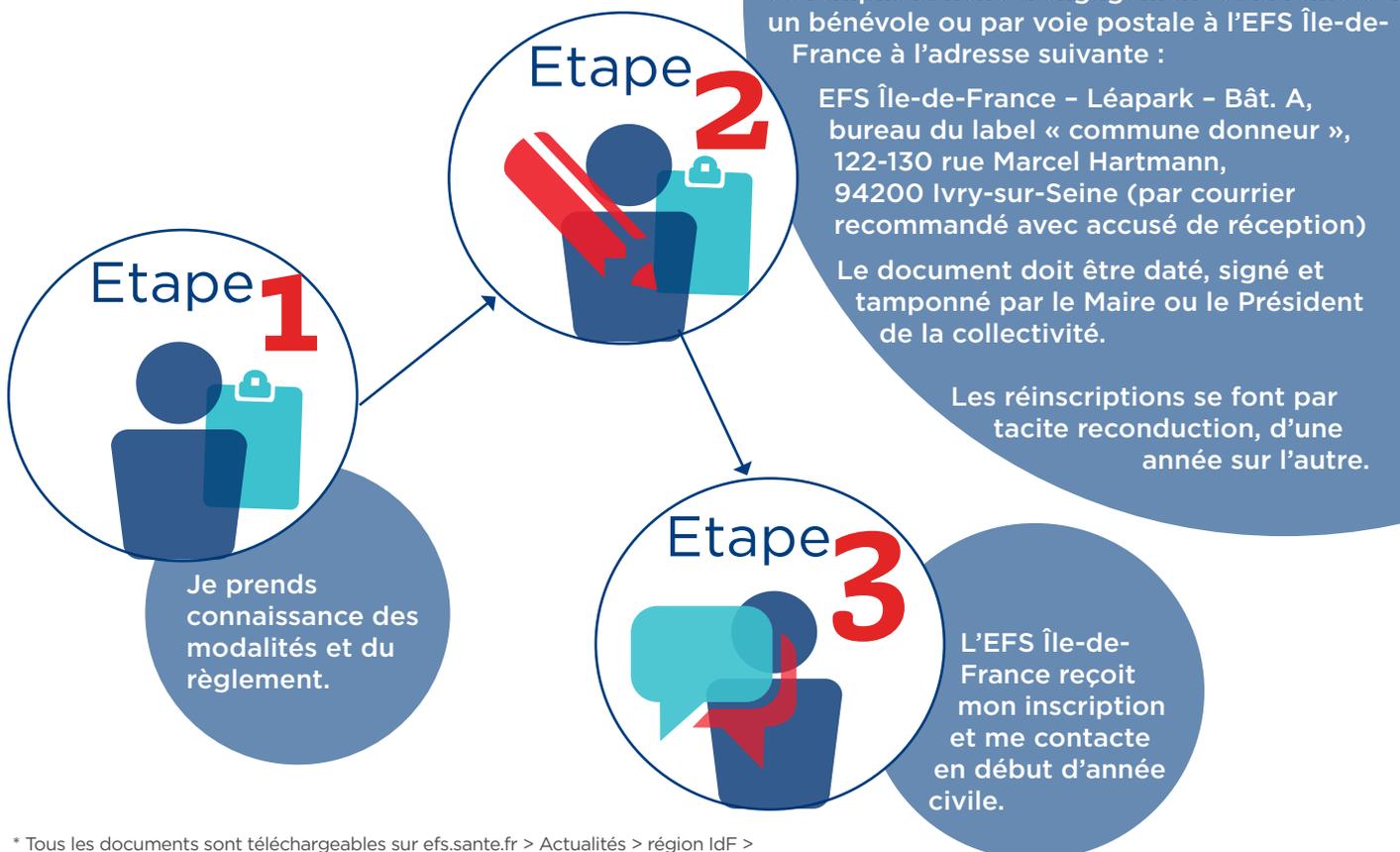
Un visuel de signature de mail et une bannière internet.

• Panneau d'entrée de ville :

L'EFS Île-de-France fournit la charte pour la conception du panneau. La création, le maquettage, la fabrication et la pose sont à la charge de la collectivité. Vous pourrez faire poser ces panneaux d'entrée de ville que vous ayez obtenu un, deux, ou trois cœurs.



Comment s'inscrire ? *



* Tous les documents sont téléchargeables sur efs.sante.fr > Actualités > région IdF > Label commune donneur > Inscriptions.

Les organisateurs du label



L'Etablissement français du sang Île-de-France

Créé le 1^{er} Janvier 2000, l'Etablissement français du sang (EFS), placé sous la tutelle du ministère de la santé, est un établissement public de l'Etat. L'EFS Île-de-France est l'un des 15 établissements régionaux qui le composent. Etablissement médical, scientifique et technique, l'EFS a pour vocation première de maintenir l'autosuffisance en produits sanguins labiles sur l'ensemble du territoire.

L'EFS Île-de-France intervient sur la région administrative francilienne. Il couvre presque 20% des besoins nationaux en produits sanguins.

efs.sante.fr



Le Comité Régional Fédéré des Groupements pour le Don de Sang Bénévole Francilien

Le Comité Régional est reconnu d'utilité publique. Il se compose de plus de 80 associations, regroupées en 7 unions départementales, ainsi que d'associations d'entreprises. Près de 800 bénévoles œuvrent aux côtés de l'EFS Île-de-France, et apportent ainsi localement un soutien précieux avant, pendant et après les collectes, toujours dans le but de recruter et fidéliser les donneurs.

ffdsb.org

Avec le soutien de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF)

L'association des Maires d'Île-de-France soutient ce projet depuis sa création en 2009. Une convention de partenariat tripartite a été signée avec l'EFS Île-de-France et le Comité Régional en décembre 2010. Ce partenariat vise à constituer avec les Maires d'Île-de-France un réseau de communication et d'information sur le don de sang, en contribuant de manière visible à l'approvisionnement régional en produits sanguins.

amif.asso.fr

